



ANNALES
OFFICIELLES
2013

CONCOURS
ECRICOME
TREMPIN 1

ÉPREUVE ÉCRITE

■ *Note de synthèse*



ECRICOME
VISER PLUS HAUT

www.ecricome.org

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de synthèse de texte comporte deux parties : la rédaction d'une note de synthèse et la présentation d'une réflexion argumentée.

La première exige la compréhension et l'analyse de plusieurs extraits (le plus souvent trois) de façon à en dégager l'essentiel, à restituer la pensée des auteurs et à confronter leurs divers points de vue, pour finalement rédiger une synthèse de ces approches.

La seconde consiste en la composition d'une réflexion brève mais illustrée et argumentée.

Dans les deux cas il s'agit d'évaluer la maîtrise par les candidats de l'expression écrite française, tant dans la compréhension de ses subtilités que dans sa formulation structurée et précise. La synthèse exige des qualités de jugement, en particulier l'art de distinguer l'essentiel de l'accessoire. La réflexion permet au candidat d'exprimer son originalité et sa maîtrise de l'argumentation.

Les extraits et le sujet de la réflexion portent sur un même thème de culture générale, soit classique voire traditionnel, soit lié à l'actualité.

SUJET

Cet exercice comporte deux parties OBLIGATOIRES : **synthèse** et **réflexion argumentée**.

■ Synthèse

(60% de la note)

Le candidat rédigera une note de synthèse, titrée, présentant les idées essentielles des trois textes de ce dossier sans aucun jugement personnel ainsi qu'en évitant toute citation ou toute paraphrase. Il confrontera les points de vue exposés par les auteurs sur l'objet commun de leurs réflexions. Confronter signifie mettre en valeur les convergences et les divergences entre les auteurs, ce qui implique bien évidemment que chaque idée soit attribuée à son auteur désigné par son nom.

Cette note comportera 550 mots (+ ou - 50 mots). Toute tranche entamée de 25 mots, au-delà ou en deçà de ces limites, entraînera une pénalisation d'un point avec un maximum de deux points retranchés. Le titre ne compte pas dans le nombre de mots. Les références aux auteurs et aux textes cités sont comptabilisées.

On appelle mot toute unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Les lettres euphoniques ne sont pas considérées comme des mots. Un millésime (2008 par exemple) est un mot. La mention d'un auteur (patronyme voire prénom et patronyme) est comptabilisée comme un mot. À titre d'illustration : « c'est-à-dire » compte pour 4 mots, « aujourd'hui » pour deux mots et « va-t-on » pour deux mots, car « t » y étant la lettre euphonique, ne compte pas.

Le candidat indiquera le nombre de mots à la fin de sa synthèse. Il insérera dans le texte de sa note de synthèse, tous les cinquante mots, une marque très visible, faite à l'encre et composée de deux traits : //, cette marque sera répercutée dans la marge. Il donnera aussi un titre à la synthèse du dossier. Ce titre ne compte pas dans le nombre de mots mais il sera pris en compte pour affiner la notation.

Les éléments de la notation seront les suivants :

- perception de l'essentiel (c'est-à-dire compréhension des idées et élimination de l'accessoire, aptitude à mettre en évidence les points communs et les divergences), pertinence du titre.
- composition d'un compte-rendu aussi fidèle et aussi complet que possible (c'est-à-dire restituant exhaustivement la confrontation). La synthèse doit être entièrement rédigée et ne pas comporter d'abréviations ou de noms d'auteurs entre parenthèses par exemple.
- clarté de la synthèse (c'est-à-dire aptitude à présenter clairement la question et à élaborer un plan rigoureux et pertinent envisageant successivement les différents aspects du thème, capacité à faire ressortir nettement ce plan par la présence de très courtes introduction et conclusion obligatoires ainsi que par la présentation des idées dans des paragraphes distincts, éventuellement en ouvrant chaque partie à l'aide d'une question).
- présentation matérielle et expression : orthographe, syntaxe, ponctuation, accentuation, qualité du style, vocabulaire (clarté et précision, absence d'impropriétés, maîtrise des polysémies). Un barème de pénalisation sera appliqué en cas d'inobservation des règles de l'expression écrite : 3 fautes = -1 point,
6 fautes = -2 points.
- le retrait maximal de points pour la formulation est de deux points.
- respect des consignes données. En cas de non-respect des consignes autres que celles portant sur la formulation ou la quantité de mots, il sera enlevé au maximum un point.

■ Réflexion argumentée

(40 % de la note)

Ensuite le candidat répondra en 120 mots maximum à la question suivante :

Sujet : Faut-il confier le pouvoir politique aux scientifiques ?

Le candidat justifiera sa réponse, personnelle, avec un ou deux arguments essentiels qu'il peut éventuellement illustrer.

TEXTE N° 1

Mais, de fait, le suffrage universel n'est légitime que s'il peut hâter l'amélioration sociale. Un despote qui réaliserait cette amélioration contre la volonté du plus grand nombre serait parfaitement dans son droit. Vienne le Napoléon qu'il nous faut, le grand organisateur politique, et il pourra se passer de la bénédiction papale et de la sanction populaire.

L'idéal d'un gouvernement serait un gouvernement scientifique, où des hommes compétents et spéciaux traiteraient les questions gouvernementales comme des questions scientifiques et en chercheraient rationnellement la solution. Jusqu'ici c'est la naissance, l'intrigue ou le privilège du premier occupant qui ont généralement conféré les grades aux gouvernants ; le premier intrigant qui réussit à s'installer devant une table verte est qualifié homme d'État. Je ne sais si un jour, sous une forme ou sous une autre, il ne se produira pas quelque chose d'analogue à l'institution des lettrés chinois et si le gouvernement ne deviendra pas le partage naturel des hommes compétents, d'une sorte d'académie des sciences morales et politiques. La politique est une science comme une autre et exige apparemment autant d'études et de connaissances qu'une autre. Dans les sociétés primitives, le collège des prêtres gouvernait au nom des dieux ; dans les sociétés de l'avenir, les savants gouverneront au nom de la recherche rationnelle du meilleur. Dieu merci ! cette académie aurait de nos jours une rude tâche, s'il lui fallait démontrer à la présomption ignorante et contrôleuse la légitimité de sa conduite ! Cette manie qu'ont les sots de vouloir qu'on leur donne la raison de ce qu'ils ne peuvent comprendre et de se fâcher quand ils ne comprennent pas est un des plus grands obstacles au progrès. Les sages de l'avenir la mépriseront.

Mais comment, direz-vous, imposer à la majorité ce qui est le meilleur, si elle s'y refuse ? Ah ! là est le grand art. Les sages anciens avaient pour cela des moyens fort commodes, des oracles, des augures, des Égéries, etc. D'autres ont eu des armées. Tous ces moyens sont devenus impossibles. La religion de l'avenir tranchera la difficulté de sa lourde épée. Apprenons au moins à n'être pas si sévères contre ceux qui ont employé un peu de duperie et ce qu'on est convenu d'appeler corruption, si réellement (condition essentielle) ils n'ont eu pour but que le plus grand bien de l'humanité. S'ils n'ont eu en vue, au contraire, que des considérations égoïstes, ce sont des tyrans et des infâmes.

C'est rendre un mauvais service à un pupille que de lui remettre trop tôt la disposition de ses biens. Mais c'est un crime de le tenir dans l'idiotisme pour le garder indéfiniment en tutelle. Mieux vaut encore une émancipation prématurée ; car, après quelques folies, elle peut

contribuer à ramener la sagesse. Jusqu'à ce que le peuple soit initié à la vie intellectuelle, l'intrigue et le mensonge sont évidemment mis aux enchères. Il s'agit de capter le vieillard aveugle, et pour cela de mentir, de flatter. Les tableaux si vivants d'Aristophane n'ont rien d'exagéré. Le suffrage du peuple non éclairé ne peut amener que la démagogie ou l'aristocratie nobiliaire, jamais le gouvernement de la raison. Les philosophes, qui sont les souverains de droit divin, agacent le peuple et ont sur lui peu d'influence. Voyez à Athènes le sort de tous les sages [...] Miltiade, Thémistocle, Socrate, Phocion. Ils n'ont pas d'éclat extérieur, ils ne flattent pas, ils sont sérieux et sévères, ils ne rient pas, ils parlent un langage difficile et que la multitude n'entend pas, celui de la raison. Comment voulez-vous que de telles gens, s'ils se mêlent de parler à la multitude, n'encourent pas sa disgrâce. Ceux-là seuls parlent au peuple un langage intelligible qui s'adressent à ses passions ou qui s'intitulent ducs ou comtes. Ces deux langues-là sont faciles à comprendre.

Ainsi s'explique la mauvaise humeur que le peuple a montrée de tout temps contre les philosophes, surtout quand ils ont eu la maladresse de se mêler des affaires publiques. Placé entre le charlatan et le médecin sérieux, le peuple va toujours au charlatan. Le peuple veut qu'on ne lui dise que des choses claires, faciles à comprendre, et le malheur est qu'en rien la vérité n'est à la surface. Le peuple aime qu'on plaisante. Les vues les plus superficielles et les plus rebattues présentées sur un ton de grossière plaisanterie, qui fait grincer les dents à tout esprit délicat, font battre des mains aux ignorants. Les véritables intérêts du peuple ne sont presque jamais dans ce qui en a l'apparence. Les sages qui vont à la réalité ont l'air d'être ses ennemis ; et les charlatans qui s'en tiennent aux lieux communs sont de droit ses amis. Et puis il y a dans les sages je ne sais quoi d'orgueilleux, quelque soin qu'ils mettent à se faire humbles et condescendants.

Ernest RENAN **L'avenir de la science** (1890) Éditions Flammarion
Collection Garnier Flammarion

TEXTE N° 2

Ainsi, point de législation extérieure et point d'autorité, l'une étant d'ailleurs inséparable de l'autre, et toutes les deux tendant à l'asservissement de la société et à l'abrutissement des législateurs eux-mêmes.

S'ensuit-il que je repousse toute autorité ? Loin de moi cette pensée. Lorsqu'il s'agit de bottes, j'en réfère à l'autorité du cordonnier, s'il s'agit d'une maison, d'un canal ou d'un chemin de fer, je consulte celle de l'architecte ou de l'ingénieur. Pour telle science spéciale, je m'adresse à tel savant. Mais je ne m'en laisse imposer ni par le cordonnier, ni par l'architecte, ni par le savant. Je les écoute librement et avec tout le respect que méritent leur intelligence, leur caractère, leur savoir, en réservant toutefois mon droit incontestable de critique et de contrôle. Je ne me contente pas de consulter une seule autorité spécialiste, j'en consulte plusieurs ; je compare leurs opinions, et je choisis celle qui me paraît la plus juste. Mais je ne reconnais point d'autorité infaillible, même dans les questions toutes spéciales ; par conséquent, quelque respect que je puisse avoir pour l'honnêteté et pour la sincérité de tel ou de tel autre individu, je n'ai de foi absolue en personne. Une telle foi serait fatale à ma raison,

à ma liberté et au succès même de mes entreprises ; elle me transformerait immédiatement en un esclave stupide et en un instrument de la volonté et des intérêts d'autrui.

Si je m'incline devant l'autorité des spécialistes et si je me déclare prêt à en suivre, dans une certaine mesure et pendant tout le temps que cela me paraît nécessaire, les indications et même la direction, c'est parce que cette autorité ne m'est imposée par personne, ni par les hommes ni par Dieu. Autrement je les repousserais avec horreur et j'envverrais au diable leurs conseils, leur direction et leur science, certain qu'ils me feraient payer par la perte de ma liberté et de ma dignité humaines les bribes de vérité, enveloppées de beaucoup de mensonges, qu'ils pourraient dominer.

Je m'incline devant l'autorité des hommes spéciaux parce qu'elle m'est imposée par ma propre raison. J'ai conscience de ne pouvoir embrasser dans tous ses détails et ses développements positifs qu'une très petite partie de la science humaine. La plus grande intelligence ne suffirait pas pour embrasser le tout. D'où résulte, pour la science aussi bien que pour l'industrie, la nécessité de la division et de l'association du travail. Je reçois et je donne, telle est la vie humaine. Chacun est autorité dirigeante et chacun est dirigé à son tour. Donc il n'y a point d'autorité fixe et constante, mais un échange continu d'autorité et de subordination mutuelles, passagères et surtout volontaires.

Cette même raison m'interdit donc de reconnaître une autorité fixe, constante et universelle, parce qu'il n'y a point d'homme universel, d'homme qui soit capable d'embrasser dans cette richesse de détails, sans laquelle l'application de la science à la vie n'est point possible, toutes les sciences, toutes les branches de la vie sociale. Et, si une telle universalité pouvait jamais se trouver réalisée dans un seul homme, et qu'il voulût s'en prévaloir pour nous imposer son autorité, il faudrait chasser cet homme de la société, parce que son autorité réduirait inévitablement tous les autres à l'esclavage et à l'imbécillité. Je ne pense pas que la société doive maltraiter les hommes de génie comme elle l'a fait jusqu'à présent. Mais je ne pense pas non plus qu'elle doive trop les engraisser ni leur accorder surtout des privilèges ou des droits exclusifs quelconques ; et cela pour trois raisons : d'abord parce qu'il lui arriverait souvent de prendre un charlatan pour un homme de génie ; ensuite parce que, par ce système de privilèges, elle pourrait transformer en un charlatan même un véritable homme de génie, le démoraliser, l'abêtir ; enfin, parce qu'elle se donnerait un despote.

Je me résume. Nous reconnaissons donc l'autorité absolue de la science parce que la science n'a d'autre objet que la reproduction mentale, réfléchie et aussi systématique que possible, des lois naturelles qui sont inhérentes à la vie tant matérielle qu'intellectuelle et morale, tant du monde physique que du monde social, ces deux mondes ne constituant dans le fait qu'un seul et même monde naturel. En dehors de cette autorité uniquement légitime, parce qu'elle est rationnelle et conforme à la liberté humaine, nous déclarons toutes les autres autorités mensongères, arbitraires, despotiques et funestes.

Nous reconnaissons l'autorité absolue de la science, mais nous repoussons l'infailibilité et l'universalité des représentants de la science. [...] Mais tout en repoussant l'autorité absolue, universelle et infailible des hommes de la science, nous nous inclinons volontiers devant l'autorité respectable, mais relative et très passagère, très restreinte, des représentants des sciences spéciales, ne demandant pas mieux que de les consulter tour à tour, et fort reconnaissants pour les indications précieuses qu'ils voudront bien nous donner, à condition qu'ils veuillent bien en recevoir de nous-mêmes sur les choses et dans les occasions où nous sommes plus savants qu'eux ; et, en général, nous ne demandons pas mieux que des hommes

doués d'un grand savoir, d'une grande expérience, d'un grand esprit, et d'un grand cœur surtout, exercent sur nous une influence naturelle et légitime, librement acceptée, et jamais imposée au nom de quelque autorité officielle que ce soit, céleste ou terrestre. Nous acceptons toutes les autorités naturelles, et toutes les influences de fait, aucune de droit car toute autorité ou toute influence de droit, et comme telle officiellement imposée, devenant aussitôt une oppression et un mensonge, nous imposerait infailliblement, comme je crois l'avoir suffisamment démontré, l'esclavage et l'absurdité.

En un mot, nous repoussons toute législation, toute autorité et toute influence privilégiée, patentée, officielle et légale, même sortie du suffrage universel, convaincus qu'elles ne pourront tourner jamais qu'au profit d'une minorité dominante et exploitante, contre les intérêts de l'immense majorité asservie. Voilà dans quel sens nous sommes réellement des anarchistes.

Michel BAKOUNINE **Dieu et l'État**, (1876 publication posthume 1882)
Éditions Librairie Arthème-Fayard Mille et une nuit

TEXTE N° 3

La complexité des domaines où les hommes politiques ont à agir pour exercer le pouvoir dont ils sont chargés est devenue aujourd'hui si grande qu'il est assurément tentant de souhaiter que l'homme politique lui-même soit à sa manière un expert de tout ce que recouvre son champ d'action.

Cette tentation s'exprime aujourd'hui, dans nos sociétés, sous deux formes complémentaires. En participe clairement, d'un côté, la montée en puissance de ces lieux d'élaboration des décisions politiques que constituent, auprès d'un homme politique, le « bureau » ou le « cabinet » des « conseillers techniques » — les « conseillers » étant précisément ceux qui détiennent les connaissances nécessaires à l'élaboration des décisions. Y compris, en principe, les connaissances portant sur l'état de l'opinion et les moyens de la convaincre. D'un autre côté, la même logique est à l'oeuvre à travers l'appel rare, mais récurrent, pour exercer telle ou telle responsabilité gouvernementale, à des personnalités issues de ce qu'on appelle la société civile, que l'on retient pour ce qu'elles sont par elles-mêmes, hors de la vie politique : des spécialistes « reconnus » d'un domaine, dont à tort ou à raison on pense, en les conviant à faire, comme on dit, une « expérience politique », qu'ils gouverneront d'autant mieux ce domaine qu'ils en sont familiers. Un professeur à l'Éducation, un médecin à la Santé, un diplomate au Quai d'Orsay : autant de cas de figure procédant au fond de la même optique technobureaucratique que la montée en puissance des « cabinets ». Une optique à la faveur de laquelle le gouvernement politique des personnes se trouve en fait placé, plus ou moins directement selon les deux formes envisagées, sous la dépendance du savoir accumulé par les spécialistes de l'administration des choses. Au-delà de l'autorité qu'est supposée conférer au pouvoir son institution par le peuple, le pouvoir politique, quand il adopte cette configuration, entreprend en fait de se donner encore à lui-même un surcroît d'autorité, qui correspond, au fond, à l'autorité du savoir ou de la compétence : une forme d'autorité qu'on explorera pour

elle-même, dans le dernier chapitre de ce livre, sur l'exemple du pouvoir médical, mais dont on se bornera pour l'instant à se demander jusqu'à quel point elle peut structurer aussi, plus largement, les modalités d'exercice du pouvoir politique.

S'inscrivant dans une tradition qui remonte en fait jusqu'au Platon de la République (où l'image du philosophe-roi correspond bien à la fondation du pouvoir sur le savoir) et qui s'est épanouie à travers les utopies du XIX^e siècle, du positivisme d'Auguste Comte au « socialisme scientifique » de Marx, la justification des choix politiques par référence à un savoir supposé les orienter ne manque certes pas d'optimisme. Elle ouvre, en effet, sur la conviction qu'à l'horizon du progrès des connaissances s'accomplit une inévitable rationalisation de la politique, dont on croit alors pouvoir espérer qu'elle sera profitable à tous : dans l'ordre politique se trouveraient ainsi enfin éliminés des choix humains à la fois la part de nonsavoir (d'ignorance) qui les égare si souvent, et l'emprise de l'irrationnel (du passionnel) sous laquelle ils ne sont que trop fréquemment placés.

Pour autant, cette position optimiste se heurte à un certain nombre de difficultés. On peut s'interroger, tout d'abord, sur une difficulté de droit ou de principe : l'État ressemblerait en effet de plus en plus, dans cette logique, à un vaste appareil administratif entièrement rationalisé. Or, certes, toute une tradition de pensée issue des Lumières a longtemps cru que, plus une société serait rationnelle, mieux elle assurerait à la fois le bonheur et la dignité de ses membres. Ainsi Marx faisait-il encore s'équivaloir le règne de la liberté et la rationalisation absolue des rapports sociaux, une fois abolie la « dernière forme contradictoire » de ces rapports qu'était censée devoir constituer la société bourgeoise. Nous avons toutefois aujourd'hui quelques motifs d'être plus prudents et plus nuancés vis-à-vis des effets du processus de rationalisation du pouvoir et de nous demander si certaines figures de la rationalisation ne sont pas plus inquiétantes qu'exaltantes. Après tout, devant la monstruosité stalinienne d'une économie et d'une société entièrement planifiées par les prétendus spécialistes de leur développement, même des penseurs issus du marxisme comme Max Horkheimer et Theodor Adorno ont eu le mérite, après 1945, de souligner qu'il est des figures oppressives de la rationalisation et qu'un univers intégralement rationalisé risquerait fort de correspondre à un « monde entièrement administré » où l'autonomie de la conscience par rapport au pouvoir n'a plus sa place.

Au-delà même de cette difficulté de principe, à laquelle la simple adjonction du savoir au pouvoir politique ne nous expose pas encore sous ses formes les plus rudes, force est de constater que la rationalisation croissante du pouvoir n'annule aucunement la problématique de la décision, tant il est vrai que les désaccords sur les choix ultimes subsistent.

Alain RENAULT **La fin de l'autorité** (2012) Éditions Flammarion
Collection Champs-Flammarion